



## **Proposition alternative d'appui aux foyers frappés par l'augmentation de l'impôt foncier**

### **Constats**

- L'évaluation des propriétés foncières a connu des augmentations importantes au cours des dernières années, particulièrement dans les régions à plus forte croissance et les régions de villégiature.
- La révision des évaluations foncières a connu des retards importants au cours des années et entraîne dans certains cas des augmentations abruptes des évaluations foncières, qui peuvent être liées à des améliorations non rapportées. Les municipalités ont été privées de revenus à cause des délais dans la mise à jour des évaluations foncières.
- Le revenu des différents régimes publics d'aide aux revenus (pensions, aide aux revenus) et dans certains cas le marché du travail, n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie et encore moins celle des évaluations foncières.
- Les municipalités font face à des défis majeurs, au niveau de leurs infrastructures, de leur coût de fonctionnement et des nouvelles normes et exigences qu'elles doivent respecter. L'augmentation des coûts dépasse largement l'indice des prix à la consommation.

### **Problématique**

- Des citoyens ou foyers à faibles revenus et à revenus fixes éprouvent présentement des difficultés financières importantes liées notamment à l'augmentation de la facture de l'impôt foncier.
- L'expérience de d'autres provinces et états, et des études universitaires ont démontré que l'approche de plafonnement des évaluations foncières favorise en fait les propriétés et les résidents dont la valeur et les revenus sont plus élevés, au détriment des propriétés de plus faible valeur et des propriétaires à plus faibles revenus.
- L'approche du plafonnement des évaluations foncières favorise par ailleurs les citoyen.ne.s qui conservent leur maison, au détriment des jeunes ou autres citoyen.ne.s qui acquièrent une propriété résidentielle. Elle réduit la mobilité géographique des gens.
- L'approche universelle de geler l'évaluation des propriétés foncières pour les personnes âgées ne prend pas en considération le revenu et donc, les besoins financiers réels de ces citoyen.ne.s. La majorité des citoyen.ne.s aîné.e.s disposent de revenus leur permettant d'assumer leurs impôts fonciers. D'autre part, plusieurs citoyen.ne.s plus jeunes éprouvent des difficultés tout aussi importantes liées en partie à l'augmentation de l'évaluation foncière et des impôts fonciers.

### **Proposition**

En appui à l'objectif visé par le gouvernement dans le cadre de sa plateforme électorale, il est recommandé :

- Que soit reconnue la nécessité d'aider financièrement les propriétaires résidentiels à faible revenu et à revenu fixe qui font face à des difficultés pour les coûts de l'impôt foncier.
- Que le programme de crédit d'impôt foncier pour les propriétaires résidentiels à faible revenu et à revenu fixe soit maintenu au niveau de 2010; qu'il devienne permanent et inclue un facteur d'indexation; que le niveau de l'aide soit établi en fonction du revenu des ménages; et que le plafond d'admissibilité et l'échelle du programme soient révisés.

### **Financement du programme**

Trois options pourraient être examinées pour le financement du programme :

1. Financement par le gouvernement provincial, comme en 2010. Le gouvernement provincial a augmenté en 2010 le crédit à l'impôt foncier pour les résidents à faible revenu. Le gouvernement a assumé la totalité des coûts du programme s'élevant à environ 10 000 000\$.
2. Partage 50% - 50% des coûts du programme par le gouvernement provincial et les propriétaires fonciers. Le gouvernement pourrait en plus de sa contribution, prélever un cent par 100\$ d'évaluation chaque année sur toutes les propriétés foncières de la province, ce qui générerait des revenus de plus de 5 000 000\$.
3. Programme entièrement autofinancé. Le prélèvement d'environ 2 cents par 100\$ d'évaluation chaque année sur toutes les propriétés foncières de la province générerait des revenus de plus de 10 000 000\$ et financerait entièrement le programme.